

## **ABONNEMENTS**

### **EXTRAIT DU REGLEMENT DU SERVICE**

**Faire une demande d'abonnement :**

Les demandes d'abonnement peuvent être formulées par courrier, fax ou par simple visite auprès du distributeur d'eau. A réception de la demande, il sera transmis à l'abonné le règlement de service, les tarifs appliqués et un contrat.

La date d'effet du contrat d'abonnement coïncide avec la date d'entrée dans les lieux ou date de signature des actes notariés.

**Les Conditions et règles générales :**

La fourniture d'eau peut être demandée par toute personne : propriétaire, locataire et même syndic, gestionnaire d'immeubles ou syndicat des copropriétaires (en application des dispositions de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 et de son décret 67-223 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis) pouvant en justifier la qualité par un titre.

En 48 heures ouvrées, le distributeur d'eau est tenu de fournir de l'eau à tout souscripteur du contrat d'abonnement.

Le relevé du compteur est annuel. La fourniture d'eau est facturée 2 fois par an, la première est donc un volume estimé et la seconde correspond à la consommation réelle. De plus la souscription d'un abonnement donne lieu au paiement de frais d'accès au Service de 49.50 € TTC actuellement sur la première facture.

Demandes de résiliation du contrat d'abonnement :

Chaque abonné peut demander à tout moment auprès du Service la résiliation de son contrat d'abonnement par courrier (postal, électronique ou fax) ou par simple visite.

Le Service établit alors la facture de fin de compte valant résiliation du contrat d'abonnement. Quel que soit le motif de sa demande, l'abonné doit payer : les frais d'abonnement pour la période de consommation écoulée depuis la dernière facturation ; les frais correspondants au volume d'eau réellement consommé.

Tant que le Service n'est pas informé d'une demande de résiliation (dans les conditions présentées ci-dessus, le titulaire du contrat d'abonnement reste responsable et redevable des frais d'abonnement et de la consommation de l'installation concernée.

*Pour en savoir plus vous pouvez consulter le Règlement du Service sur le site [www.emma.fr](http://www.emma.fr) ou à l'accueil de EMMA.*

**LES TARIFS**

La facture se compose de 2 parties une partie fixe l'abonnement et une partie variable correspondant à la consommation.

**- La partie fixe HT**

L'abonnement composé de la location du compteur, des charges pour l'eau et pour l'assainissement. Il est facturé au prorata temporis en fonction du diamètre du compteur (en mm) auquel il correspond.

**Montant pour 12 mois**

Diamètre du Compteur	Location du compteur	Charges fixes en eau	Charges fixes en assainissement	Total TTC
15 mm	15 € HT	27 € HT	49 € HT	98,21 € TTC
20 mm	60 € HT	27 € HT	49 € HT	145,68 € TTC
30 mm	85 € HT	27 € HT	49 € HT	172,06 € TTC
40 mm	145 € HT	27 € HT	49 € HT	235,36 € TTC
50 mm	205 € HT	27 € HT	49 € HT	298,66 € TTC
60 mm	270 € HT	27 € HT	49 € HT	367,23 € TTC
80 mm	385 € HT	27 € HT	49 € HT	488,56 € TTC
100 mm	550 € HT	27 € HT	49 € HT	662,63 € TTC
150 mm	1340 € HT	27 € HT	49 € HT	1 496,08 € TTC

**- La partie variable H.T. suivant la consommation d'eau**

Service eau : Prix unitaire € HT

- Tranche 1 de 0 à 10 m <sup>3</sup>	0,5888
- Tranche 2 de 11 à 120 m <sup>3</sup>	1.0668
- Tranche 3 de 121 à 10 000 000 m <sup>3</sup>	1.1718

Service assainissement :

- Collecte et traitement (Tarif unique par m <sup>3</sup> )	1,698
--	-------

Simulation de facture pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

Compteur Ø15mm

DISTRIBUTION DE L'EAU	Quantité	Prix unitaire		Montant		
		H.T.	Taux TVA	H.T.	Montant TTC	
<b>ABONNEMENT</b>						
Location et entretien système de comptage	1	15		15	5,50 %	15,83
Part fixe (sur 12 mois)	1	27		27	5,50 %	28,49
<b>CONSOMMATION</b>						
Tranche 1 de 0 à 10 m <sup>3</sup>	10	0,5888		5,89	5,50 %	6,21
Tranche 2 de 11 à 120 m <sup>3</sup>	110	1,0668		117,35	5,50 %	123,80
Tranche 3 de 121 à 10 000 000 m <sup>3</sup>	0	1,1718		0	5,50 %	0
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>						
Part fixe (sur 12 mois)	1	49,00		49,00	10,00 %	53,90
Collecte et traitement	120	1,698		203,76	10,00 %	224,14
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>						
Prélèvement des ressources en eau	120	0,07		8,40	5,50 %	8,86
Lutte contre la pollution	120	0,33		39,60	5,50 %	41,78
Modernisation des réseaux de collecte	120	0,25		30,00	10,00 %	33,00
<b>Total Eau et Assainissement</b>						<b>536,00</b>
<b>Total Eau</b>						<b>224,96</b>

Consommation sans assainissement

10 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>	100m <sup>3</sup>	<b>120m<sup>3</sup></b>	140m <sup>3</sup>	160m <sup>3</sup>	180m <sup>3</sup>	200m <sup>3</sup>	220m <sup>3</sup>
54,74	70,22	101,17	132,07	163,07	194,01	224,96	258,13	291,29	324,46	357,62	390,79
<b>Prix du m<sup>3</sup> :</b>						<b>1,87</b>					

Consommation avec assainissement

10 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	40 m <sup>3</sup>	60 m <sup>3</sup>	80 m <sup>3</sup>	100m <sup>3</sup>	<b>120m<sup>3</sup></b>	140m <sup>3</sup>	160m <sup>3</sup>	180m <sup>3</sup>	200m <sup>3</sup>	220m <sup>3</sup>
130,07	166,97	240,78	314,58	388,39	462,19	536,00	612,02	688,04	764,06	840,08	916,10
<b>Prix du m<sup>3</sup> :</b>						<b>4,47</b>					